

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

du 31 mars 2015

Présents : Jean-Luc CHASSAGNE, Jean-Jacques REYNAUD, Anne BOROT, Samya RIOTON, Maddy MASSON, Evelyne DATARIO, Angélique GARMIS, Frédéric GRENIER, Dominique MODISTA, Didier MOMBELI, Thanh N'GUYEN, Jacques RIOCREUX.

Excusé : Luis CRESPO (procuration à Jean-Jacques REYNAUD)

Absents : Laurence BONNETOT - Sébastien LEFEVRE

Signature du registre.

Secrétaire de séance : Anne BOROT

1/ Approbation du Compte Administratif

Monsieur le Maire présente aux membres du conseil municipal le compte administratif 2014 du budget communal :

	<u>Dépenses</u>	<u>Recettes</u>
<u>Section de FONCTIONNEMENT</u>		
Réalizations de l'exercice	369.776.16 €	450.314.28 €
Reports exercice 2013	/	103.370.92 €
<i>Résultat cumulé</i>	<u>369.776.16 €</u>	<u>553.685.20 €</u>
<u>Section d'INVESTISSEMENT</u>		
Réalizations de l'exercice	124.178.02 €	100.304.32 €
Report section investissement 2013	/	19.580.91€
Restes à réaliser	54.717.94 €	33.966.00 €
<i>Résultat cumulé</i>	<u>178.895.96 €</u>	<u>153.851.23 €</u>
<u>TOTAL CUMULE</u>	548.672.12€	707.536.43 €

Hors présence du maire, le doyen de l'assemblée met aux voix ce compte administratif : approbation à l'unanimité.

2/ Approbation du Compte de gestion

Le compte de gestion établi par le trésorier est strictement conforme dans ses écritures au compte administratif. Il est soumis au vote des conseillers municipaux : approbation à l'unanimité.

3/ Approbation de l'affectation de résultat

Après délibération, le conseil municipal, à l'unanimité, décide l'affectation du résultat excédentaire s'élevant à 158.864.31€.

4/ Vote des taux 2015

Après échanges, le conseil municipal décide à l'unanimité de ne pas augmenter le taux de référence des trois taxes locales

- Taxe d'habitation : 7.78 %
- Taxe Foncière (Bâti) : 14.04 %
- Taxe Foncière (non Bâti) : 67.82 %

5/ Vote des subventions aux associations

Chaque année, une subvention est habituellement accordée aux associations de la commune. Après en avoir longuement délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, donne son accord à Monsieur le Maire pour effectuer les versements aux dites associations, pour un montant total de 4.700.00 €.

A la suite de ces échanges, le conseil décide, pour le budget 2016, que chaque association devra obligatoirement remettre à la municipalité un bilan financier ainsi qu'une éventuelle demande de subvention motivée. Sans réponse de leur part, la commune n'attribuera pas de subvention.

6/ Questions diverses

- Lors de la prochaine réunion du Syndicat du Bois de l'Aumône, les modalités tarifaires suite à la mise en place de la redevance incitative devraient être votées. Mme Samya RIOTON, déléguée suppléante représentera la commune et souhaite avoir l'avis des membres du conseil avant ce vote : le conseil municipal lui demande de voter contre la nouvelle tarification.
- Eclairage public : les lampadaires sont installés lorsqu'il y a réfection de la chaussée.

Fin de la réunion à 22h45.

Le Maire
E. CHASSAGNE